



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FINANCIER

Cent treizième session

Rome, 8 – 12 mai 2006

Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion relatives à l'adoption de normes comptables internationales au sein du système des Nations Unies

Introduction

1. À sa cent neuvième session, le Comité financier a été informé des efforts faits au sein du système des Nations Unies pour adopter des normes comptables acceptées au plan international (document FC 109/18). L'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dans l'ensemble du système à partir du 1^{er} janvier 2010 a depuis lors été approuvée à l'unanimité par le Comité de haut niveau sur la gestion et devrait être approuvée par l'Assemblée générale. L'adoption des IPSAS aura une incidence sur la comptabilité, l'établissement des rapports financiers et les systèmes correspondants de technologie de l'information (TI) de l'ensemble des institutions des Nations Unies et elle entraînera des modifications de l'approche de chaque organisation en matière d'établissement du budget, de financement et de gestion des ressources. Le présent document donne un aperçu de ces incidences pour l'Organisation et fournit le calendrier d'un projet de haut niveau de mise en œuvre de ces normes. Il invite le Comité financier à approuver l'adoption des normes conformément à la décision du Comité de haut niveau sur la gestion et à engager un projet de mise en œuvre à la FAO, comportant notamment l'approbation par les organes directeurs. Le Comité est également invité à indiquer les sources de financement de ce projet en 2006-2007 et en 2008-2009.

Contexte

2. À l'heure actuelle, les états financiers des organisations du système des Nations Unies sont préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Lorsque celles-ci ont été initialement approuvées en 1993, elles marquaient le commencement d'un processus permanent d'élaboration et de mise à jour de normes comptables. Cependant, elles n'ont pas suivi l'évolution rapide de l'établissement des rapports financiers ni la tendance à l'adoption de normes internationales communes. En particulier, les normes comptables du système des Nations Unies ne sont plus considérées comme suffisamment prescriptives pour la

production de rapports financiers pouvant être compris par toutes les parties prenantes et facilement comparés avec ceux de toutes les autres institutions du système des Nations Unies. C'est pourquoi le Comité de haut niveau sur la gestion a mis en place une équipe spéciale sur les normes comptables chargée d'étudier les possibilités d'adoption d'une série de normes comptables externes par le système des Nations Unies. Après avoir mené des délibérations approfondies et avoir consulté d'autres instances expertes en la matière, l'Équipe spéciale a recommandé l'adoption des IPSAS et le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé à l'unanimité cette recommandation en novembre 2005. L'Assemblée générale devrait approuver à sa session en cours l'adoption au 1^{er} janvier 2010 des IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies.

Avantages

3. Les IPSAS sont une série indépendante de normes comptables qui s'appuient sur un processus solide et qui sont soutenues par les gouvernements, les organismes comptables internationaux et des organisations internationales de développement comme la Banque mondiale. Elles représentent les bonnes pratiques pour les gouvernements et les organisations à but non lucratif. L'OCDE, la Commission européenne et l'OTAN ont récemment adopté les IPSAS pour l'établissement de leurs rapports financiers.

4. L'adoption des IPSAS apportera des avantages significatifs. L'expression des avoirs, du passif, des recettes et des dépenses conformément à des normes financières indépendantes facilitera l'amélioration de la gestion financière. Les informations plus complètes ainsi obtenues au sujet des coûts favoriseront davantage la gestion fondée sur les résultats. Le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe des vérificateurs externes des comptes des Nations Unies sont favorables à l'adoption des IPSAS car elle favorisera la qualité, la comparabilité et la crédibilité de l'établissement des rapports financiers du système des Nations Unies grâce aux améliorations attendues en ce qui concerne l'obligation redditionnelle, la transparence et la gouvernance.

Incidences

5. Le processus de mise en œuvre sur quatre ans envisagé par l'ONU tient compte de l'ampleur des changements prévus et vise à donner suffisamment de temps pour prendre en compte l'ensemble des incidences techniques. Les IPSAS seront adoptées pour les exercices comptables à partir du 1^{er} janvier 2010 et la certification par le Commissaire aux comptes des états financiers préparés après cette date sera fondée sur l'application des IPSAS. Il y a deux grandes catégories d'effets de l'adoption des IPSAS sur l'Organisation: d'une part, les incidences sur la comptabilité, l'établissement des rapports financiers et les systèmes correspondants de technologie de l'information, et d'autre part, les conséquences qui en résultent pour l'établissement du budget. En outre, il faudra modifier le Règlement financier et d'autres textes réglementaires de l'Organisation.

INCIDENCES SUR LA COMPTABILITE, L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS FINANCIERS ET LES SYSTEMES CORRESPONDANTS DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

6. L'adoption des IPSAS aura les effets suivants sur la comptabilité et l'établissement des rapports financiers:

- a) Le passif au titre de l'assurance-maladie après cessation de service et du Plan d'indemnisation à la cessation de service devra être intégralement consigné dans les états financiers, ce qui permettra i) de procéder à la communication intégrale des données qu'attendent les États Membres et les donateurs et ii) d'indiquer le passif à sa valeur réelle et d'assurer sa prise en compte exacte dans le Fonds général.

- b) Les biens d'équipement – bâtiments, véhicules, meubles et matériel – devront être reconnus et amortis dans les états financiers. La politique actuelle consistant à exprimer intégralement sous forme de dépense le coût de ces éléments à la date de l'achat ne sera plus appliquée. Les avoirs augmenteront à la suite de la prise en compte des biens d'équipement. Les dépenses d'amortissement des biens d'équipement répartiront le coût d'achat du bien sur toute sa durée de vie utile au lieu de faire figurer le coût total pendant l'année de l'achat.
- c) Les états financiers doivent être préparés et vérifiés chaque année et non plus tous les deux ans (ce qui peut avoir des incidences sur les frais de vérification des comptes).
- d) Les dépenses doivent être reconnues sur la base des biens et services reçus (principe de la livraison/prestation). La politique actuelle consistant à reconnaître une dépense lorsqu'un bon de commande interne est établi ne sera plus appliquée.
- e) Il peut être, conformément aux IPSAS, nécessaire de regrouper, dans les états financiers principaux, les activités actuellement indiquées séparément, comme le Groupement d'achats du personnel et la Mutuelle de crédit.
- f) Les délais de réception des contributions seraient établis sur la base d'une évaluation des probabilités de recouvrement. La politique actuelle de provisionnement à 100 pour cent des contributions à recevoir ne sera plus appliquée.

7. Il sera nécessaire d'apporter des modifications aux systèmes de TI afin de les adapter aux nouveaux besoins en matière de comptabilité. En particulier, on peut s'attendre à ce que la nécessité de reconnaître et d'amortir les biens d'équipement et de reconnaître les dépenses selon le principe de la livraison/prestation exige d'importantes modifications de TI.

INCIDENCES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET

8. L'adoption des IPSAS et les modifications y relatives de la base de reconnaissance des dépenses (et peut-être aussi les recettes) soulèveront des questions en ce qui concerne la politique actuelle d'établissement du budget. Cela tient à la nécessité, conformément aux IPSAS, de rapprocher les dépenses effectives figurant dans les rapports financiers et celles inscrites au budget. La modification de la base de reconnaissance des dépenses devrait être prise en compte dans le budget afin de faciliter le rapprochement des résultats, comme le montre par exemple la nécessité, en vertu des IPSAS, de reconnaître et d'amortir les biens d'équipement. À l'heure actuelle, l'établissement des rapports financiers et celui du budget reposent sur la même base «de caisse» en ce sens que le coût d'achat des biens d'équipement est inscrit aux dépenses pendant l'année de l'achat. Cependant, les IPSAS reconnaîtront les dépenses des biens d'équipement comme amortissement (comptable) et les répartiront sur toute la durée de vie utile du bien.

RÈGLEMENT FINANCIER ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

9. L'adoption des IPSAS va nécessiter des modifications du Règlement financier et d'autres textes réglementaires de l'Organisation, par exemple pour permettre l'établissement requis d'états financiers annuels vérifiés. Les autres modifications à apporter seront identifiées lorsqu'une analyse plus détaillée des nouvelles exigences découlant des IPSAS aura été effectuée. Les modifications à apporter au Règlement financier et aux autres textes réglementaires devraient être approuvées par la Conférence en 2007 pour que l'on puisse engager la mise en œuvre en 2008-2009 et que les conditions à réunir soient remplies au 1^{er} janvier 2010.

Mise en oeuvre des IPSAS

10. La mise en œuvre des IPSAS est une modification à l'échelle du système des Nations Unies dont l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les normes comptables, sous les auspices du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, continuera à assurer le soutien, la coordination et la direction. L'Équipe spéciale a présenté un budget

quadriennal d'un montant total de 4,4 millions de dollars EU pour appuyer l'adoption des IPSAS dans tout le système des Nations Unies. La part de l'Organisation dans ce budget s'élèverait au total à quelque 211 000 dollars sur quatre ans, soit 52 000 dollars par an. Cependant, chaque institution des Nations Unies doit faire le nécessaire en ce qui concerne toutes les incidences et exigences du projet et incorporer celles-ci en inscrivant les crédits supplémentaires nécessaires à leur budget. L'analyse des incidences pour l'Organisation, bien qu'elle soit encore très générale, permet toutefois de conclure que la mise en œuvre de ce projet doit commencer pendant l'exercice en cours pour que le délai de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2010 soit respecté.

11. Le Directeur général a accepté la proposition relative à l'adoption des IPSAS sous réserve a) de l'identification des coûts de l'adoption et b) de l'approbation de la proposition par les organes directeurs, ainsi que du financement des dépenses.

12. On trouvera au tableau ci-après un plan de projet de haut niveau et un calendrier pour la mise en œuvre des IPSAS à partir de 2010.

Phase	Description	Activités	Activités devant être achevées pendant les années
1	Définition du projet	Confirmer les objectifs Analyse de haut niveau des changements à opérer Identifier les contraintes (ressources/financement) Identifier les interfaces: Projet de normes comptables des Nations Unies Établir une liste des mesures à prendre et un calendrier	2006-2007
2	Lancement et planification du projet	Planification d'ensemble Structure du projet	2006-2007
3	Opérations à mener	Examen des politiques, règles et règlements à soumettre aux organes directeurs pour approbation en 2007. Identification des besoins comptables détaillés (politiques, états financiers, plan comptable, etc.). Elle dépendra des résultats fournis par le Projet de normes comptables des Nations Unies. Analyse des lacunes – systèmes, procédures	2006-2007 et achèvement en 2008
4	Mise au point de TI	Élaborer les éléments de TI nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'opérations à mener.	2008-2009
5	Essais	Essai des changements de systèmes et de procédures	2008-2009
6	Conversion et mise en œuvre	Soldes d'ouverture devant être établis Modification des processus et procédures Amendements au Règlement financier et autres textes réglementaires Formation	2008-2009
7	Lancement	Les modifications du système, les nouvelles politiques et procédures sont opérationnelles	2010

13. Les activités du projet dont l'achèvement est prévu pendant l'exercice en cours devront être financées par les allocations budgétaires actuelles. On estime à 410 000 dollars les coûts à engager en 2006-2007, qui pourraient être financés par le Dispositif pour les dépenses d'équipement. Au cas où cette source ne serait pas disponible, le Comité est invité à indiquer des moyens de financement des travaux indispensables de mise en œuvre qui doivent être exécutés en 2006-2007. Il est également proposé que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour l'achèvement de ce projet pendant l'exercice 2008-2009. Un document sera présenté à la session de septembre 2006 du Comité financier pour fournir un plan plus détaillé du projet et des estimations actualisées des coûts de celui-ci.

Conclusion

14. Le Comité est invité à recommander que la FAO adopte les IPSAS conformément à la décision du Comité de haut niveau sur la gestion (qui s'applique à l'ensemble du système des Nations Unies), mette en route un projet de mise en œuvre et fasse avancer le processus d'obtention des autorisations auprès des organes directeurs. À sa session de septembre 2006, le Comité sera saisi d'un plan plus détaillé du projet et d'estimations actualisées des coûts du projet, en vue d'adresser au Conseil une recommandation relative à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par l'Organisation, pour approbation par la Conférence en 2007.